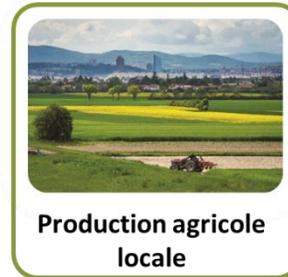
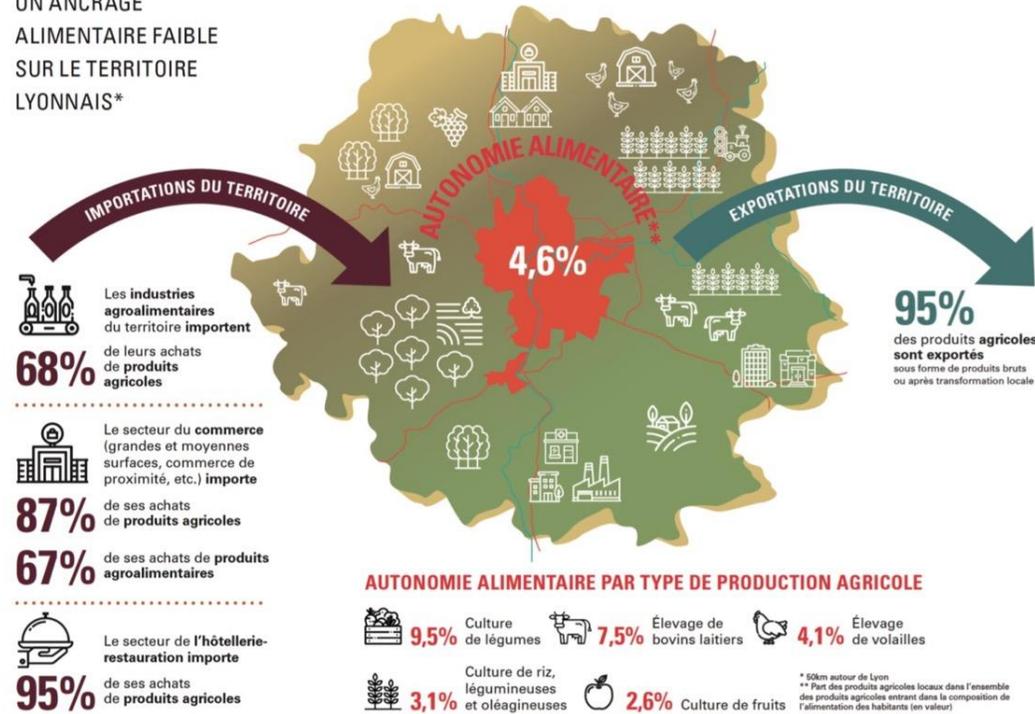


Le Programme PENAP s'inscrit au sein du PATLy

Pour un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient.

UN ANCRAGE ALIMENTAIRE FAIBLE SUR LE TERRITOIRE LYONNAIS*



Production agricole locale



Filières alimentaires de proximité



Restauration collective exemplaire



Justice alimentaire



Pratiques alimentaires saines et responsables



PATLY
projet alimentaire
du territoire
lyonnais

Rappels sur les PENAP

PENAP = outil d'aménagement du territoire permettant de préserver à très long terme et mettre en valeur des espaces naturels et agricoles, créé par la Loi relative au développement des territoires ruraux de 2005

Les outils mis à disposition par le législateur

Le périmètre d'intervention : une protection renforcée

- S'inscrit dans les zonages A et N du PLUH, sans modifier la réglementation attachée aux zonages
- La réduction d'un périmètre nécessite un décret interministériel

Le programme d'actions

- Le programme définit les orientations de gestion et de valorisation en faveur de l'exploitation agricole, de l'exploitation forestière, des espaces naturels et des paysages
- Encadre le soutien financier de la Métropole de Lyon aux porteurs de projet

La maîtrise foncière

- au service du programme d'actions
- Les acquisitions peuvent se réaliser après information des communes (art. L113-24 et 25 du code de l'urbanisme):
 - ▶ à l'amiable ou par expropriation (sous DUP), par la Métropole ou par une commune
 - ▶ par exercice du droit de préemption SAFER-PENAP

A quoi sert un PENAP?

- A protéger durablement les terres agricoles et naturelles et donc lutter contre le **processus d'étalement urbain** sur des secteurs agricoles pouvant être à forte valeur ajoutée et sur des espaces naturels remarquables
- A soutenir, par **un programme d'actions**, l'activité agricole et les projets de préservation / restauration des ressources environnementales
- A répondre aux **besoins des habitants** en termes d'alimentation de proximité, de cadre de vie, de loisirs de nature, de qualité des ressources environnementales (biodiversité, eau...) et de lutte contre les risques naturels



Les PENAP sur le territoire de la Métropole

Contexte territorial

- 2010 : Lancement du dispositif sur le territoire
- 2014: Mise en place de périmètres par le Département du Rhône après enquête publique
- 2015 : Compétence PENAP transférée à la Métropole sur son territoire
- 2019 : Extension sur Lissieu et Poleymieux – 719 ha
- 2023-24 : Projets d'extension sur Quincieux et Plaine du Biézin
- Projets d'extension à venir: Grand Parc Miribel et communes des Monts d'Or

Périmètre PENAP Métropole = 9 836 ha

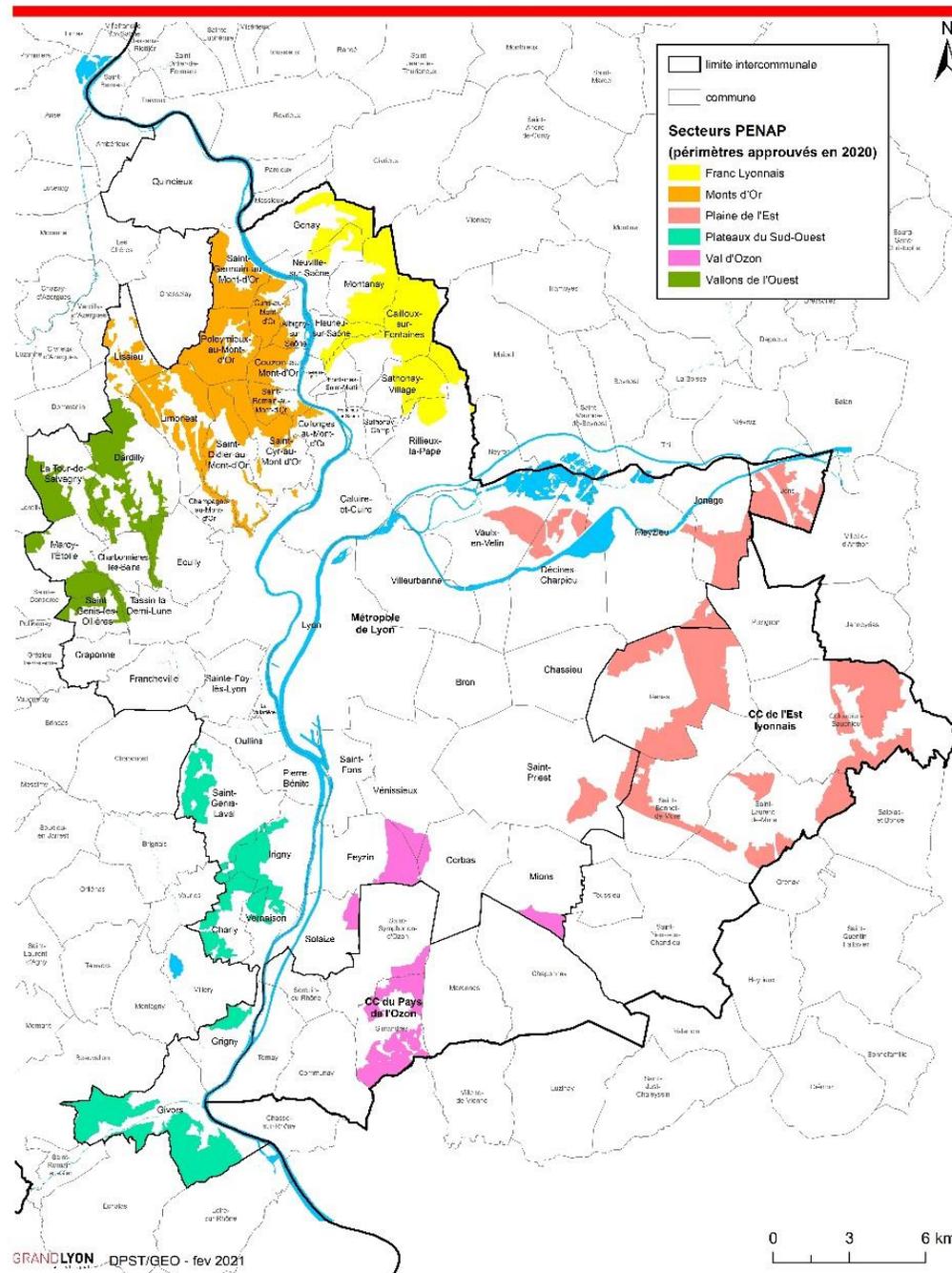
66% en zone A
34 % en zone N

6 secteurs PENAP :

Nom des secteurs en 2014	Nouvelle dénomination 2024
Vallons de l'Ouest	Vallons de l'Ouest
Plateaux du Sud-Ouest	Lônes et côteaux du Rhône
Monts d'Or	Plaine et Monts d'Or
Franc lyonnais	Franc lyonnais
Plaine de l'est lyonnais	Les Plaines de l'est lyonnais
Val d'Ozon et Balmes Viennoises	Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais

Périmètres PENAP* de l'agglomération lyonnaise

* Protection des espaces naturels et agricoles périurbains



Les 5 orientations du programme 2019-2023

- 1 : Pérenniser la destination agricole du foncier
- 2 : Renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice
- 3 : Encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments
- 4 : Préserver et restaurer les continuités écologiques
- 5 : Renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citadins et les agriculteurs



Critères de sélection des projets

- **Éligibilité pour les exploitations agricoles**
 - Exploiter au moins **une parcelle en PENAP** sur la Métropole
 - Engagement dans une **démarche environnementale** attestée par un diagnostic : (AB, MAEC, GIEE, conversion bio...)
 - Répondre à l'un des **objectifs du programme d'actions PENAP**
 - Projet non finançable dans sa totalité via le **PDR**
- **Éligibilité pour les collectivités locales**
 - Avoir des **périmètres PENAP** approuvés ou en cours de définition
 - Avoir un projet répondant à l'un des **objectifs du programme d'actions PENAP**
- **Éligibilité pour les autres acteurs locaux**
 - Avoir un projet répondant à l'un des **objectifs du programme d'actions PENAP**, bénéficiant à des agriculteurs du territoire
 - Engagement dans une **démarche de développement durable**

Règles de financement

Projet d'investissement pour une exploitation agricole	Taux max de SUB
Projet éligible	20%
Projet en AB	+ 20%
Projet de développement d'un circuit de proximité	+ 10%
Projet collectif/ coopératif	+ 10%
Cumul max	60%

Projet d'installation agricole	Taux max de SUB
Projet éligible = en PENAP + en AB et circuits courts	40%
Projet collectif/ coopératif	+ 20%
Cumul max	60%

Pour les projets collectifs portés par des agriculteurs sur et en-dehors de la Métropole, participation de la Métropole au prorata du nombre d'exploitations dont le siège est sur le territoire.

Autres projets d'investissement	Taux max de SUB
Acquisition de foncier à vocation agricole en PENAP par une collectivité	40%
Étude de faisabilité	80%
Plantations de haies (hors travail du sol)	100%

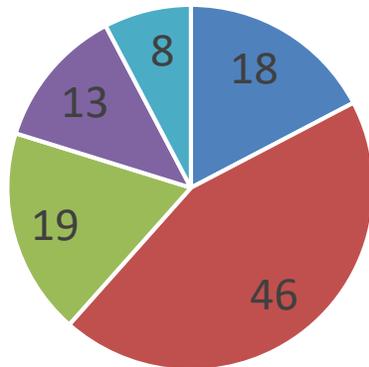
Subventions en fonctionnement	Taux max de SUB	Montant max par projet
Émergence d'un projet, expérimentation d'actions innovantes	80%	15 000 €

Bilan du programme PENAP 2019 - 2023

8 appels à projets
100 projets soutenus
1,8 M € de sub. en investissement
85 700 € de sub. en fonctionnement

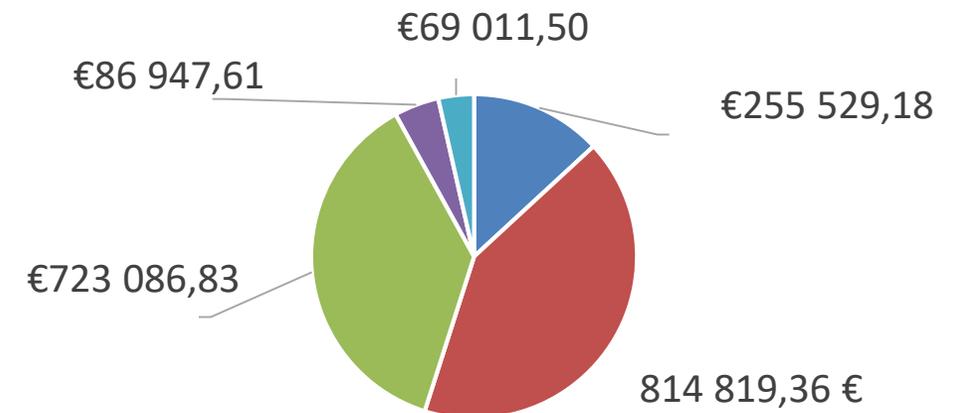
AAP	Nb projets		
2019	9	2022 -1	10
2020	19	2022 -2	9
2021 -1	23	2023 -1	9
2021 -2	11	2023- 2	13
		total	103

Nombre de projets par axe prioritaire

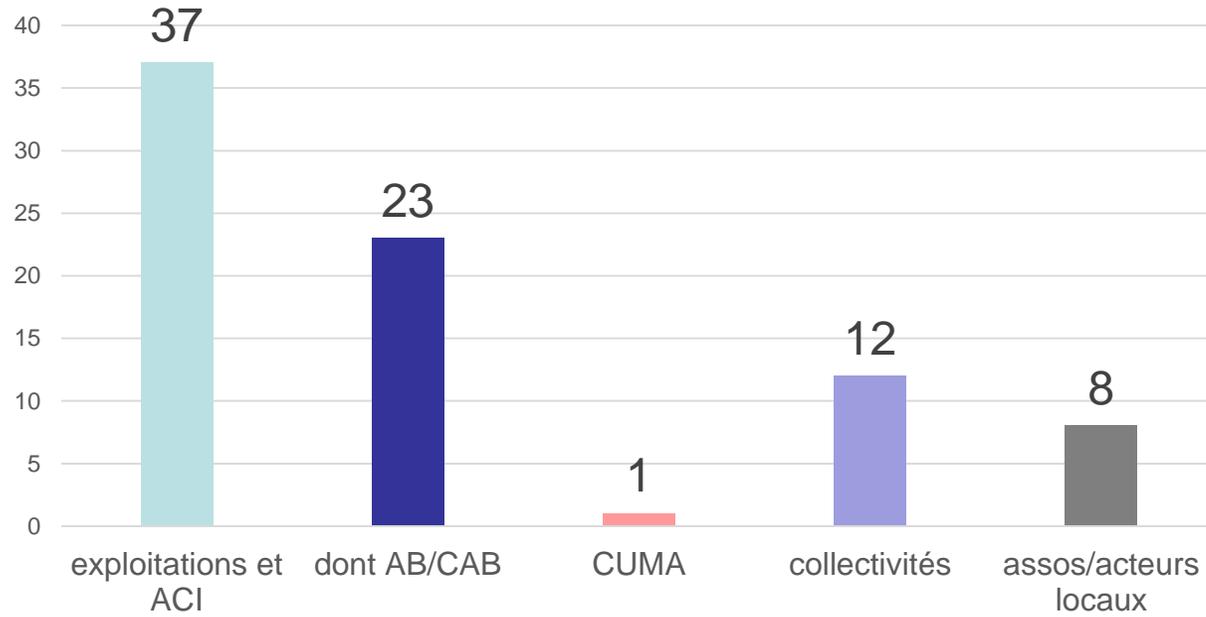


- 1 : Pérenniser la destination agricole du foncier
- 2: Renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice
- 3: Renouvellement des exploitations et transmission des bâtiments
- 4: Préserver et restaurer les continuités écologiques
- 5: Renforcer le lien ville-campagne, citadins-agris

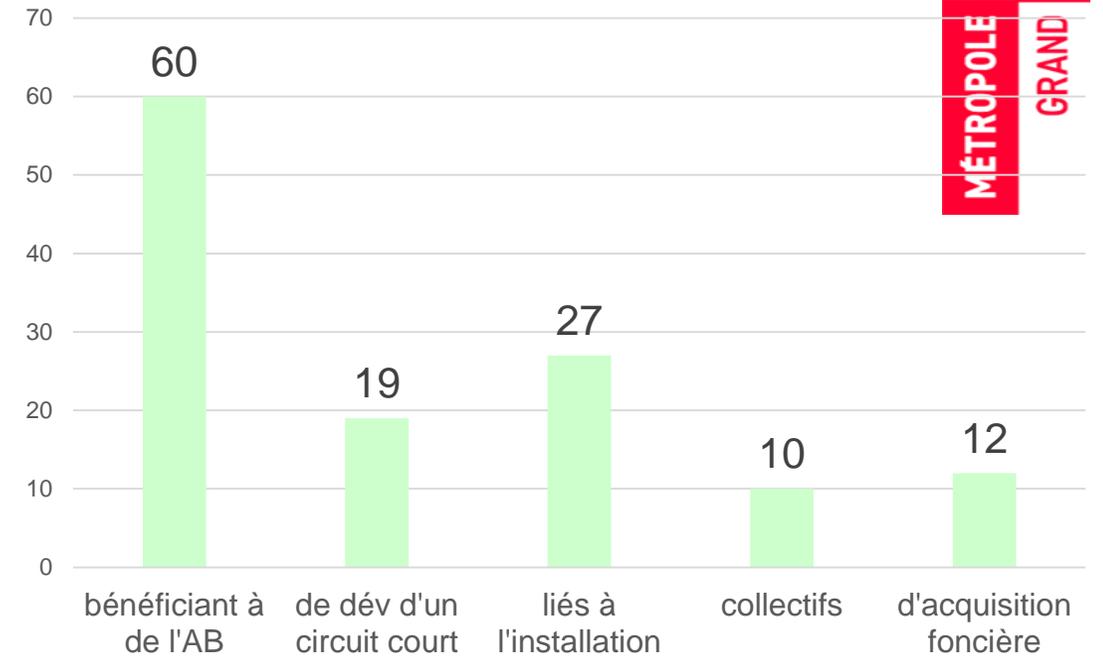
Volume financier par axe du programme



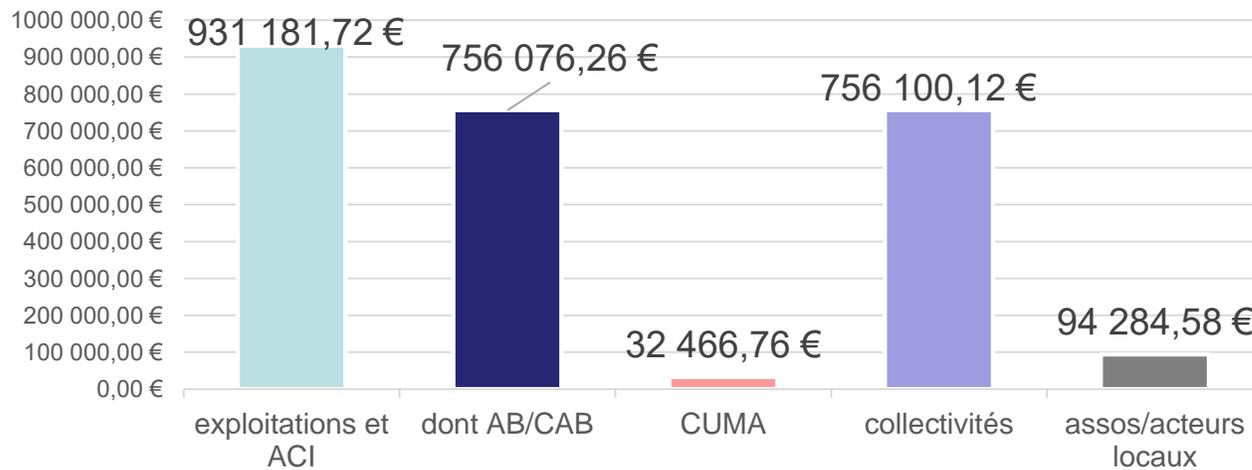
Nombre de projets soutenus par typologie de bénéficiaire



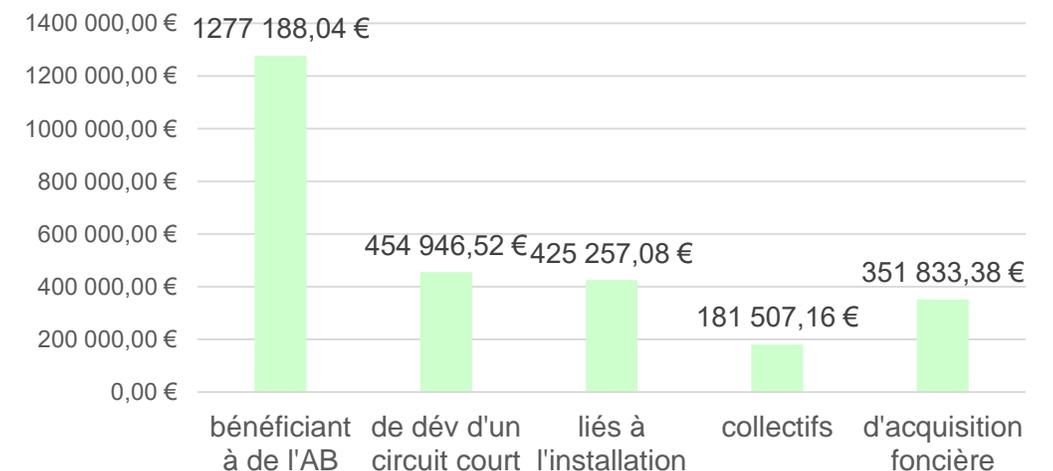
Nombre de projets soutenus ...



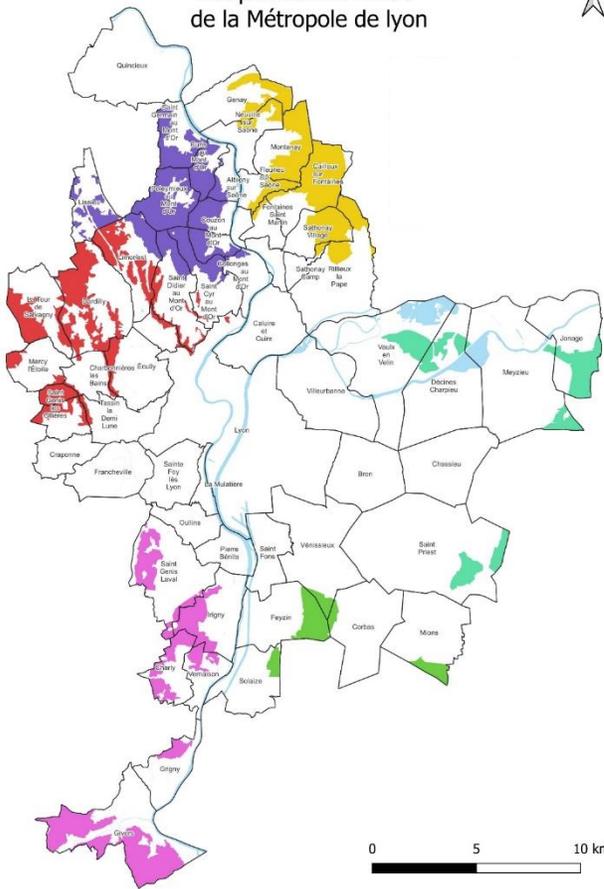
Volume financier par typologie de bénéficiaire



Volume financier des projets



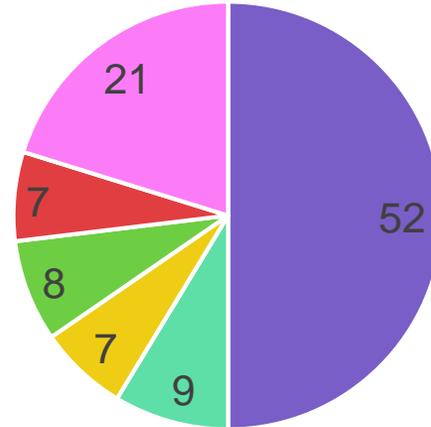
Les périmètres PENAP de la Métropole de Lyon



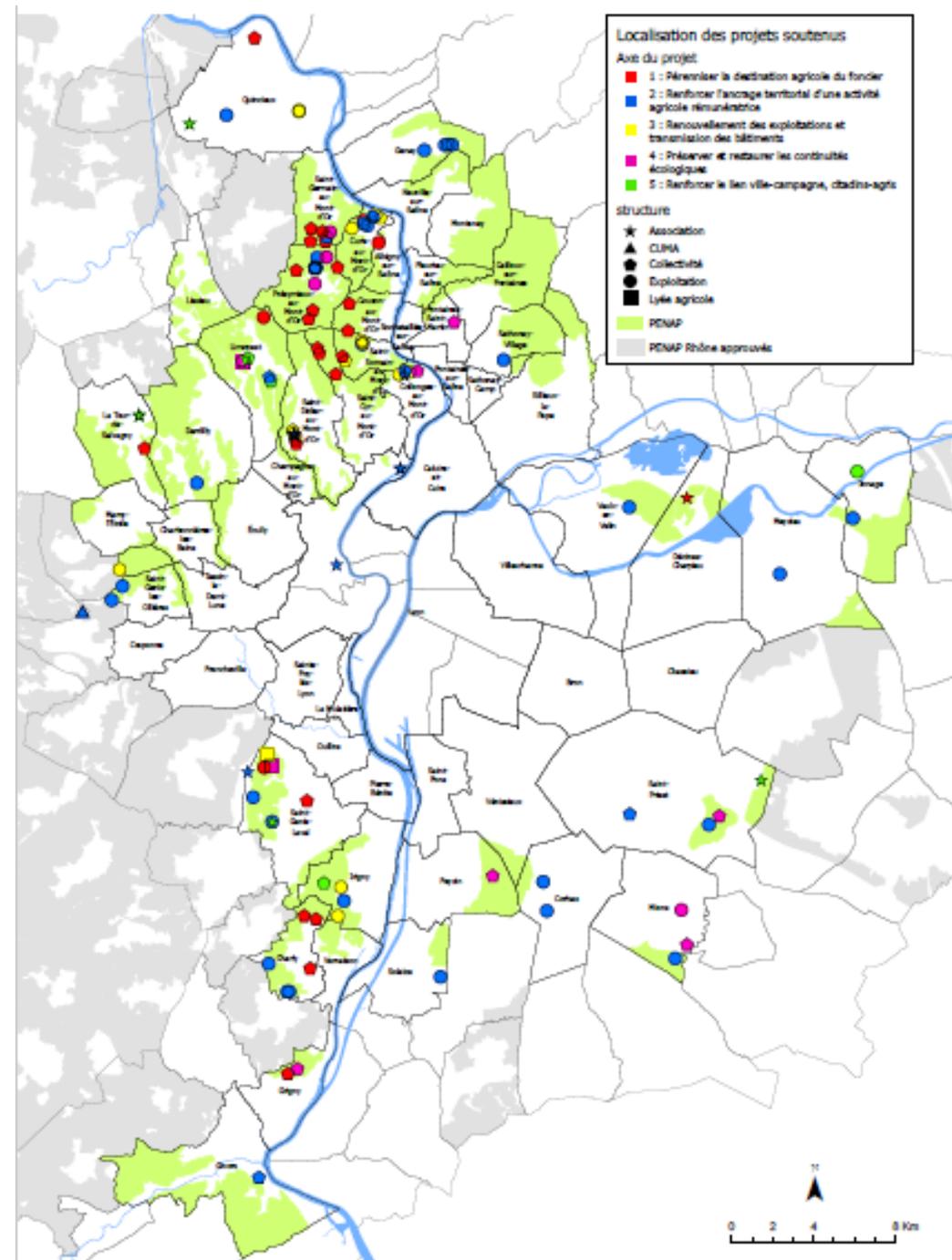
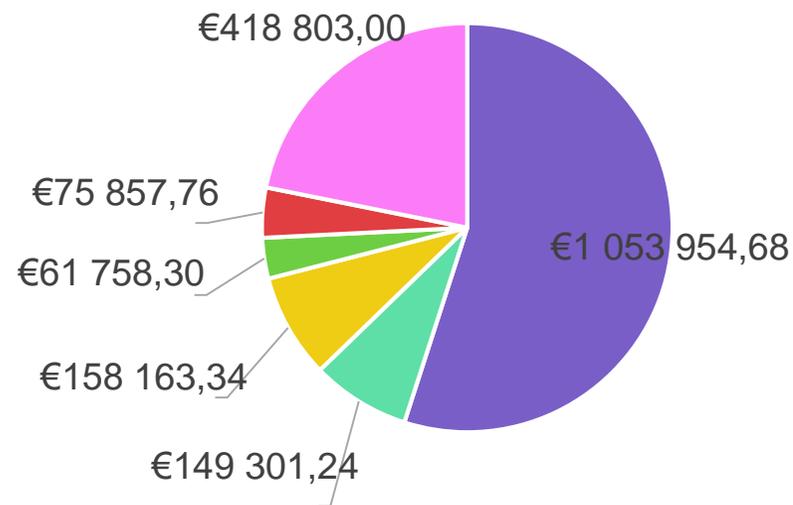
Secteurs PENAP

- Franc Lyonnais
- Grandes Terres et sud-est lyonnais
- Lômes et côteaoux du Rhône
- Plaine et Monts d'Or
- Plaines de l'est lyonnais
- Vallons du Nord-Ouest

Nombre de projets par secteur



Volume financier par secteur



Plaine et Monts d'Or – Projets soutenus 2019-2023

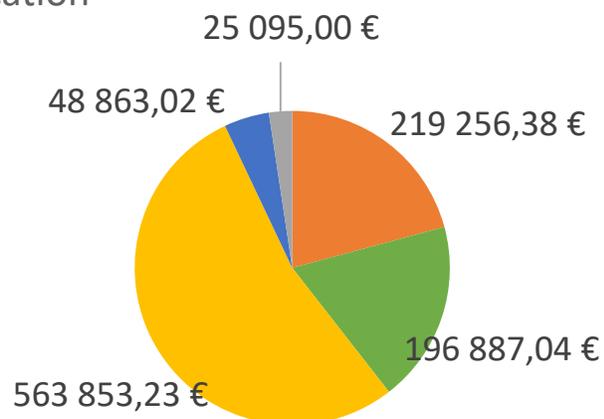
Nombre de projets soutenus



- Axe 1 Foncier
- Axe 2 Ancrage activité agricole
- Axe 3 Renouvellement
- Axe 4 Continuités écologiques
- Axe 5 Communication

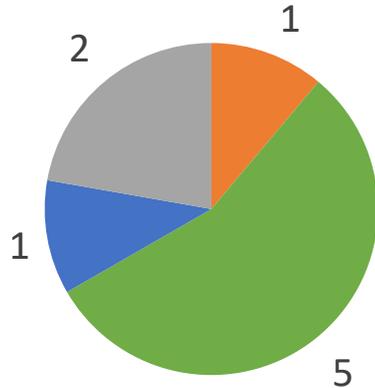
- Acquisition de foncier agricole ou naturel (bâti/ non bâti)
- Remise en culture de terrains en friche
- Investissements liés à des installations agricoles
- Aménagements pour améliorer les conditions d'élevage
- Investissements pour l'irrigation (forages, stockage, distribution...)
- Investissements pour améliorer la production agricole
- Projets de stockage, commercialisation en circuits courts etc
- Études de structuration de projets, d'aménagement de bâtiments
- Plantation de haies champêtres
- Organisation de la fête de l'agriculture des Monts d'Or

Montant des subventions



Plaines de l'Est Lyonnais – Projets soutenus 2019-2023

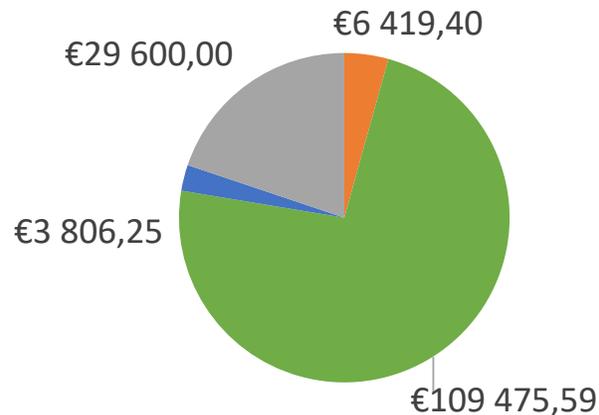
Nombre de projets soutenus



- Axe 1 Foncier
- Axe 2 Ancrage activité agricole
- Axe 3 Renouvellement
- Axe 4 Continuités écologiques
- Axe 5 Communication

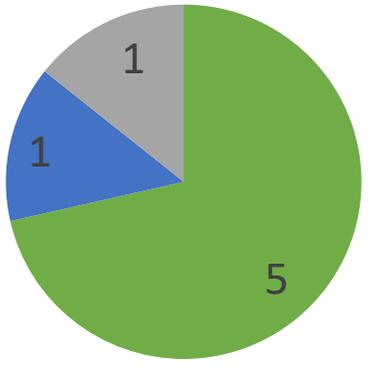
- Acquisition d'équipements pour améliorer les pratiques en maraichage et s'adapter aux évolutions climatiques
- Construction de bâtiment technique agricole (stockage, conditionnement, vente...)
- Investissement dans des outils de tri ou décorticage des céréales/légumineuses à la ferme pour développer des productions pour le marché local
- Étude de faisabilité pour la création d'un point de vente collectif
- Réalisation d'un diagnostic faune-flore local en vue d'actions de protection et valorisation de la biodiversité
- Plantation d'arbres sur une exploitation polyculture-élevage
- Aménagements pour développer les activités pédagogiques à la ferme
- Atelier à la ferme pour échanger avec les habitants sur l'agriculture

Montant des subventions



Franc Lyonnais – Projets soutenus 2019-2023

Nombre de projets soutenus



- Axe 1 Foncier
- Axe 2 Ancrage activité agricole
- Axe 3 Renouvellement
- Axe 4 Continuités écologiques
- Axe 5 Communication

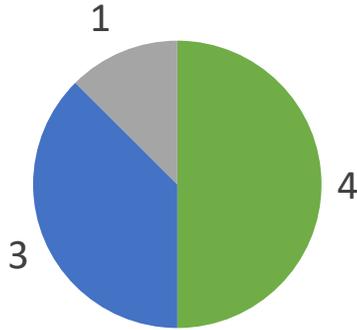
- Remise en état de 2 ha de zone agricole pour rouvrir le milieu et recréer une zone de pâture
- Acquisition de matériel agricole améliorant la performance environnementale (rouleau destructeur de couverts, pulvérisateur réduisant les doses...)
- Acquisition d'un distributeur à casiers automatique pour vente directe des produits de la ferme
- Construction et aménagement d'un moulin pour transformer les céréales en farine et fabriquer des pâtes à la ferme
- Acquisition d'équipements pour le tri et le stockage des céréales bio à la ferme
- Organisation d'un atelier débat à la ferme pour créer du dialogue avec les habitants

Montant des subventions



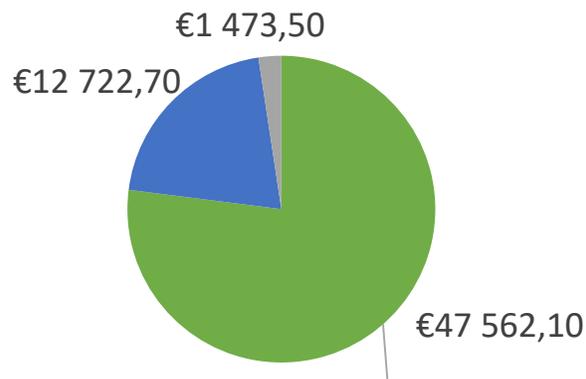
Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais – Projets soutenus 2019-2023

Nombre de projets soutenus



- Axe 1 Foncier
- Axe 2 Ancrage activité agricole
- Axe 3 Renouvellement
- Axe 4 Continuités écologiques
- Axe 5 Communication

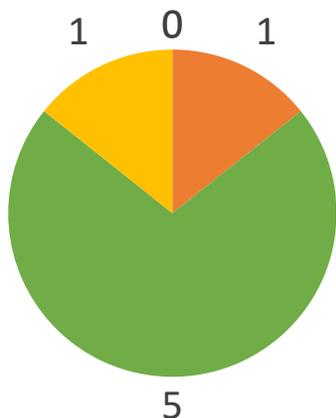
Montant des subventions



- Acquisition d'équipement améliorant les conditions de production (caméra pour le désherbage mécanique)
- Investissements matériels pour diversification des cultures céréalières bio en vue du marché local (pomme de terre, chanvre textile...)
- Expérimentation d'agrivoltaïsme en maraichage
- Plantation de haies
- Acquisition de matériel pour entretien des haies
- Acquisition de foncier et aménagements favorables à la biodiversité
- Organisation d'ateliers à la ferme pour échanger avec les habitants sur l'agriculture

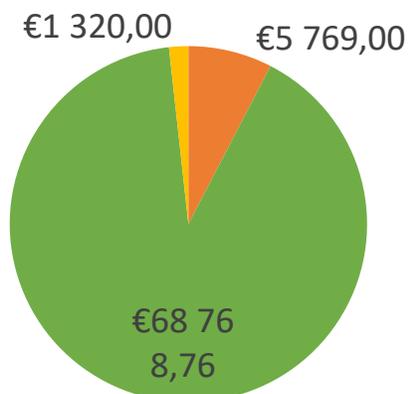
Vallons de l'Ouest – Projets soutenus 2019-2023

Nombre de projets soutenus



- Axe 1 Foncier
- Axe 2 Ancrage activité agricole
- Axe 3 Renouveaulement
- Axe 4 Continuités écologiques
- Axe 5 Communication

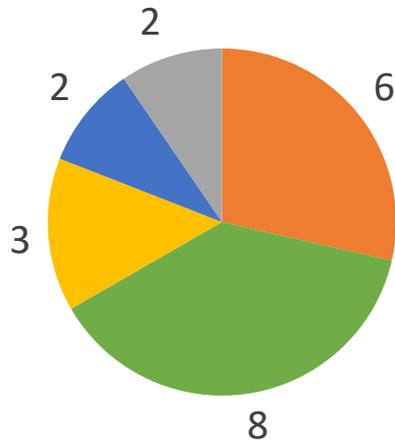
Montant des subventions



- Remise en état de terrains agricoles pour mise à disposition / remise en culture par de l'agriculture bio (élevage, fruits...)
- Construction et aménagement d'une unité de séchage collectif de séchage pour améliorer l'autonomie fourragère des élevages d'une CUMA
- Acquisition d'équipement pour la récolte de foin
- Étude de faisabilité pour l'agrandissement d'un lac collinaire
- Mise en place d'un système d'apport d'eau à la parcelle pour l'abreuvement des animaux et l'irrigation

Lônes et côteaux – Projets soutenus 2019-2023

Nombre de projets soutenus



- Axe 1 Foncier
- Axe 2 Ancrage activité agricole
- Axe 3 Renouvellement
- Axe 4 Continuités écologiques
- Axe 5 Communication

- Acquisition de foncier agricole
- Opérations de défrichage / remise en culture
- Investissements liés à l'installation en maraichage
- Investissements pour diversification des cultures
- Aménagements pour le stockage / la transformation des produits
- Construction de bâtiments sièges d'exploitations
- Diagnostics agricoles communaux et études prospectives
- Études d'opportunité et de faisabilité (création d'activités de production de semences/ plants bio, installation d'un magasin de producteurs bio, mise en place d'un espace-test agricole...)
- Études hydrologiques, d'impact environnemental
- Équipements pour la sécurisation d'une zone agricole exposée
- Organisation d'un atelier à la ferme pour échanger avec les habitants sur l'agriculture

Montant des subventions

